



## Documents à transmettre pour constituer un dossier de candidature et un dossier d'employé

Lors d'une ouverture de dossier sur <http://candidature.csmb.qc.ca>, voici les documents que vous devez nous transmettre par courriel au [cvenseignant@csmb.qc.ca](mailto:cvenseignant@csmb.qc.ca) ou par télécopieur (514.855.4741) afin que nous puissions considérer votre candidature.

### **Personnel enseignant – suppléance**

- Curriculum vitae
- ET
- Preuve de qualification légale : permis d'enseigner, autorisation provisoire d'enseigner ou brevet d'enseignement  
OU
  - Relevé de notes attestant que 30 crédits ont été acquis dans le cadre d'un baccalauréat en enseignement ainsi que la preuve d'inscription à temps plein à la session en cours. Par la suite, à la fin de chaque session, vous devrez remettre un relevé de notes attestant du nombre de crédits complétés ainsi que la preuve d'inscription à temps plein à la session suivante.

### **Personnel enseignant - contrat**

- Curriculum vitae
- ET
- Preuve de qualification légale : permis d'enseigner valide, autorisation provisoire d'enseigner valide ou brevet d'enseignement
- ET
- Preuve de réussite du test de français TECFÉE, CÉFRANC OU SEL (note de passage de 60%)

**À noter que votre candidature sera conservée pour douze mois.**

---

Lorsque vous aurez commencé à travailler pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, voici les documents que vous devrez présenter au Service des ressources humaines afin que nous puissions vous rémunérer. Nous vous demandons donc d'y apporter une attention spéciale afin de constituer un dossier complet.

#### OBLIGATOIRES

- Certificat de naissance
- Preuve de résidence ou de citoyenneté canadienne, si vous êtes né-e à l'extérieur du Canada
- Spécimen de chèque (pour dépôt salarial)

#### DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR ÉVALUATION SALARIALE

##### Documents de scolarité

- Relevés de notes officiels<sup>1</sup> pour toute scolarité, complétée ou non (niveau secondaire, collégial et universitaire)
- Équivalence des études effectuées hors Québec ([www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)), si en votre possession
- Attestation de scolarité si déjà émise par une autre commission scolaire ou le MELS

##### Documents d'expérience

- Attestation d'expérience (dans l'enseignement et/ou pertinente à l'enseignement): les attestations d'expérience doivent spécifier le nom de l'employeur, la fonction exercée et, pour chaque année scolaire, les dates de début et de fin, le nombre d'heures travaillées.

#### *En bref ...*

- Nous pourrions valider votre candidature dès la réception des documents indiqués en première partie.
- La preuve de réussite d'un test de français sera exigée pour un contrat
- Dès que vous aurez commencé à travailler, et afin que nous puissions nous assurer de la conformité des copies, vous devrez vous présenter au Service des ressources humaines, 1100 boulevard de la Côte-Vertu à Ville St-Laurent avec vos documents originaux (et des photocopies de ces originaux).

---

<sup>1</sup> Un relevé de notes officiel : relevé de notes original daté et signé par le registraire et portant le sceau de l'institution.